



Rapport final sur l'évaluation des impacts des principales mesures de l'OCM dans le secteur de l'huile d'olive (janvier 2003) : appréciation de la qualité

1. La satisfaction des demandes correcte

L'évaluation traite-t-elle de façon adéquate les demandes d'information formulées par les commentaires et correspond-elle au cahier des charges ?

L'ensemble des questions du cahier des charges a été traité. Ce qui ne préjuge pas du résultat obtenu dans les réponses, dont les principales critiques sont explicitées sous les points suivants.

En ce qui concerne les délais, l'équipe d'évaluation a pris un retard cumulé dès les premiers mois de l'étude, qui n'a pas été rattrapé par la suite, et a provoqué que la période des adaptations finales trop réduite n'a pu être mise à profit pour compléter une recherche de données complémentaires qui aurait été souhaitable.

2. L'adéquation du champ pauvre

La raison d'être du programme, ses réalisations, ses résultats et ses impacts sont-ils étudiés dans leur totalité, y compris ses interactions avec d'autres politiques et ses conséquences imprévues ?

L'ensemble de l'Union Européenne n'est pas étudié de manière équilibrée. Il y a un manque manifeste de couverture dans l'étude de la Grèce et de l'Italie du Sud. Cela nuit à la crédibilité des résultats puisqu'il est difficile de vérifier l'argumentation sur une partie du territoire.

Une autre partie qui aurait pu être approfondie se réfère aux implications pour le marché de l'huile d'olive, de la situation des marchés des autres produits de substitution, c'est à dire les autres huiles/grasses alimentaires.

L'interaction avec la politique de développement rural est également abordée de façon très partielle. Dans ce cas, le sujet étant très vaste il était évident que les résultats ne pouvaient être que partiels avec le budget imparti pour l'évaluation.

3. L'adéquation de la méthodologie pauvre

La conception de l'évaluation est-elle adaptée et adéquate pour fournir les résultats nécessaires (avec leurs limites de validité) pour répondre aux principales questions évaluatives ?

La méthodologie est inégale. Le consultant a fondamentalement utilisé des études statistiques à la manière classique. Mais dans un secteur où la validité des statistiques officielles est

variable, il le fait remarquer d'ailleurs lui-même à plusieurs reprises, des collectes d'information qualitatives plus étendues auraient été nécessaires. Des études de cas, des enquêtes ciblées et un traitement plus professionnel des interviews ont fait défaut.

4. La fiabilité des données **pauvre**

Les données primaires et secondaires collectées ou sélectionnées sont-elles adaptées ? Offrent-elles un degré suffisant de fiabilité par rapport à l'usage attendu ?

Les données quantitatives s'appuient principalement sur les disponibilités d'Eurostat, de la Commission, des Etats membre et du Conseil Oléicole International. Le consultant présente les limites de ces informations qui sont, surtout pour la production, différentes selon les sources. Des vérifications de vraisemblance des données ont été réalisées, ce qui a amené l'évaluateur à abandonner certaines analyses.

Dans cette situation, une meilleure préparation et utilisation de l'information à relever dans les entretiens avec la profession et les secteurs des administrations impliquées auraient amélioré le résultat final de l'information contenue dans le rapport.

Une appréciation à part doit être faite en ce qui concerne le chapitre du revenu. L'analyse s'appuie sur les données du réseau RICA, qui s'est révélé comme dans d'autres évaluations, la source la plus fiable et la plus harmonisée. Les limites de cette base de données sont bien expliquées, et les informations obtenues sont bien utilisées.

5. Solidité de l'analyse **correct**

L'analyse des informations quantitatives et qualitatives est-elle conforme aux règles de l'art, complète et adaptée afin de répondre correctement aux questions évaluatives ?

Sur base des informations disponibles, l'analyse statistique est correctement menée, de manière adaptée à chacune des questions.

La structuration des travaux et le choix des critères de jugement et indicateurs utilisés, ont été réalisées avec justesse, et sont correctement présentés. Les essais d'aborder l'analyse avec plus d'une approche (par ex. pour l'équilibre du marché) ont permis de conforter certains des résultats obtenus.

Il a manqué pour être qualifiée de bonne, une profondeur de l'analyse qui sur certains points, aurait pu être menée plus loin dans la réflexion ; par ex. l'évolution dynamique dans le temps des objectifs vis à vis de la situation du marché et de la PAC.

Il est clair que si les données de base étaient de meilleure qualité, le résultat d'ensemble serait meilleur, mais la rigueur de l'analyse ne peut en être critiquée pour autant.

6. Crédibilité des résultats **pauvre**

Les résultats découlent-ils logiquement et sont-ils justifiés par l'analyse des données et par des interprétations basées sur des hypothèses explicatives présentées avec soin ?

Quoiqu'une partie des Etats membre producteurs n'a pas été correctement couverte (Grèce, Italie du Sud), le reste du territoire représentatif pour l'étude a été correctement présenté et même très bien couvert (cas de l'Espagne). Cela ne permet pourtant pas de balancer la crédibilité de tous les résultats.

Il faut donc être sélectif au moment de la lecture du rapport pour séparer les parties plus utiles. En effet, sur base de données statistiques faibles mais dont les limites sont expliquées, et sur base d'une analyse rigoureuse, les résultats peuvent être intéressants, surtout sur des sujets insuffisamment étudiés jusqu'à aujourd'hui, comme le chapitre des revenus, ou sur la partie de l'étude des élasticités.

7. Valeur des conclusions correct

Les conclusions sont-elles justes, découlent-elles de l'analyse et sont-elles non biaisées par des considérations personnelles ou partisans ?

Les conclusions, présentées en relation aux objectifs des mesures, découlent de l'analyse et ne sont pas biaisées par des considérations partisans. Malgré les déséquilibres signalés dans la crédibilité des résultats, la présentation des conclusions est faite de manière à les relativiser par rapport aux limites de validité des données.

8. Utilité des recommandations correct

Les recommandations sont-elles compréhensibles, utiles, applicables et assez détaillées pour être concrètement mises en œuvre ?

Les recommandations sont clairement énoncées et sont expliquées sur base du contenu du rapport et sur base des orientations actuelles des réformes proposées pour la PAC. Elles identifient clairement le problème politique de négociation que pourrait provoquer une telle réforme. Elles n'apportent pas de grandes nouveautés au débat.

9. Clarté du rapport bon

Le rapport décrit-il le contexte et le but du programme évalué ainsi que son organisation et ses résultats de façon telle que les informations fournies soient aisément compréhensibles ?

Le rapport, malgré sa longueur, 160 pages, est de lecture aisée et la présentation est claire et structurée. Le contexte est bien décrit et la réglementation très complexe est parfaitement résumée dans les premiers chapitres. Le lecteur peut facilement retrouver les points de son intérêt.

10. Remarque finale

Etant donné les manques de la méthode d'évaluation adoptée (recherche insuffisante de données qualitatives) et le déséquilibre entre la valeur des informations obtenues et leur traitement pourtant adéquat, le rapport dans son ensemble est qualifié de juste **correct**.

EVALUATION DE L'IMPACT DES PRINCIPALES MESURES DE L'OCM DANS LE SECTEUR DE L'HUILE D'OLIVE

Grille synthétique d'appréciation de la qualité des travaux d'évaluation

Concernant ce critère, le rapport d'évaluation est:	Inaccep- -table	Pauvre	Correct	Bon	Excel- lent
1. La satisfaction des demandes : L'évaluation traite-t-elle de façon adéquate les demandes d'information formulées par les commentaires et correspond-elle au cahier des charges ?			X		
2. L'adéquation du champ : La raison d'être du programme, ses réalisations, ses résultats et ses impacts sont-ils étudiés dans leur totalité, y compris ses interactions avec d'autres politiques et ses conséquences imprévues ?		X			
3. L'adéquation de la méthodologie : La conception de l'évaluation est-elle adaptée et adéquate pour fournir les résultats nécessaires (avec leurs limites de validité) pour répondre aux principales questions évaluatives ?		X			
4. La fiabilité des données : Les données primaires et secondaires collectées ou sélectionnées sont-elles adaptées ? Offrent-elles un degré suffisant de fiabilité par rapport à l'usage attendu ?		X			
5. La solidité de l'analyse : L'analyse des informations quantitatives et qualitatives est-elle conforme aux règles de l'art, complète et adaptée afin de répondre correctement aux questions évaluatives ?			X		
6. La crédibilité des résultats : Les résultats découlent-ils logiquement et sont-ils justifiés par l'analyse des données et par des interprétations basées sur des hypothèses explicatives présentées avec soin ?		X			
7. La valeur des conclusions: Les conclusions sont-elles justes, découlent-elles de l'analyse et sont-elles non biaisées par des considérations personnelles ou partisans ?			X		
8. L'utilité des recommandations : Les recommandations sont-elles compréhensibles, utiles, applicables et assez détaillées pour être concrètement mises en œuvre ?			X		
9. La clarté du rapport : Le rapport décrit-il le contexte et le but du programme évalué ainsi que son organisation et ses résultats de façon telle que les informations fournies soient aisément compréhensibles ?				X	
Compte tenu des contraintes contextuelles spécifiques qui ont pesé sur cette évaluation, le rapport d'évaluation est considéré comme			X		